

## REGLEMENT DE JEU

Pars en vacances avec la BBRV – JUIN 2025

---

### ARTICLE I – ORGANISATEUR

---

**HACHETTE LIVRE - Département Hachette Jeunesse Licences, Bibliothèque Rose et Verte, Société Anonyme** au capital de 6.260.976 euros, dont le siège social est situé au 58 rue Jean Bleuzen – 92170 – Vanves – France, et immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 602 060 147, (ci-après « l'Organisateur »), organise le présent Concours « Retrouve tes héros » de janvier 2025 de la Bibliothèque Rose et Verte (ci-après le « Jeu ») régi par le présent règlement (ci-après le « Règlement »).

---

### ARTICLE II – ACCEPTATION

---

**EN PARTICIPANT AU JEU, CHAQUE PARTICIPANT :**

- EST REPUTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PRESENT REGLEMENT ET EN ACCEPTER PLEINEMENT ET IRREVOCABLEMENT LES DISPOSITIONS,

- EST INFORME QUE TOUT NON-RESPECT DU REGLEMENT ENTRAINE SON EXCLUSION DEFINITIVE DU JEU ET LE PRIVE DE TOUT LOT, SANS PREJUDICE DES DOMMAGES ET INTERETS QUE L'ORGANISATEUR PEUT EXIGER.

LE REGLEMENT EST DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA BIBLIOTHEQUE ROSE ET VERTE : [HTTPS://WWW.BIBLIOTHEQUEROSE.COM/](https://www.bibliothequerose.com/) (ci-après le « Site ») A LA PAGE DEDIEE : [HTTPS://WWW.BIBLIOTHEQUEROSE.COM/CONCOURS/CONCOURS-JUIN-2025/](https://www.bibliothequerose.com/concours/concours-juin-2025/)

---

### ARTICLE III – PARTICIPATION

---

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure/mineure résidant en France métropolitaine à l'exception des mandataires sociaux, représentants, associés, employés (en ce compris les membres de leurs familles) de l'Organisateur et de toutes sociétés ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou la promotion du Jeu.

Toute participation d'une personne mineure non émancipée doit se faire avec l'autorisation préalable de ses représentants légaux.

Les participants mineurs devront être autorisés à participer par leurs représentants légaux.

Toute participation d'un mineur non autorisée par ses représentants légaux n'est pas prise en compte.

Il n'est accepté qu'une seule participation par personne au Jeu, l'Organisateur pouvant procéder à toutes vérifications à cet égard sans avoir à informer les participants de l'exercice de vérifications les concernant et/ou de leur éventuelle exclusion subséquente.

La participation au Jeu est nominative, par conséquent :

- Les participants s'engagent à fournir un justificatif d'identité à première demande de l'Organisateur,
- Toute participation dont les coordonnées sont incorrectes ou incomplètes n'est pas prise en compte,
- Tout usage de procédés permettant de participer au Jeu de façon mécanique est prohibé.

Le Jeu débute le **02/06/2025 à 12h** et s'achève le **18/06/2025 à 12h**.

Les participants peuvent accéder et participer au Jeu via le Site [HTTPS://WWW.BIBLIOTHEQUEROSE.COM/](https://www.bibliothequerose.com/) sur la Page [HTTPS://WWW.BIBLIOTHEQUEROSE.COM/CONCOURS/CONCOURS-JUIN-2025/](https://www.bibliothequerose.com/concours/concours-juin-2025/), sous les réserves décrites à l'Article VII du présent Règlement, et après avoir complété et envoyé le formulaire de participation.

Toutes les informations demandées au sein du bulletin de participation doivent être obligatoirement complétées par les participants. Toute participation incomplète et/ou non transmise à l'Organisateur conformément au présent Règlement n'est pas prise en compte.

---

### ARTICLE IV – MODALITES

---

Pour participer au Jeu, chaque participant devra se rendre à l'adresse URL indiquée à l'Article III du présent Règlement afin de jouer au jeu vidéo en ligne « *Attrape les objets* », disponible sur la Page dédiée et indiquée à l'Article III du présent Règlement.

Le jeu vidéo en ligne « *attrape les objets* » est jouable sur ordinateur, tablette et smartphone. Le but du jeu consiste à récupérer des objets à l'aide d'un caddie dans une période limitée. Des points sont octroyés au participant pour chaque objet attrapé à l'aide du caddie. Des bonus et des malus peuvent être attribués au participant en fonction des objets récupérés... Le but du jeu est de réaliser le score cumulé le plus élevé possible.

**Parmi l'ensemble des participants, 10 (dix) gagnants seront tirés au sort parmi les meilleurs scores.**

Un suppléant peut être tiré au sort pour les cas où un ou plusieurs participants désignés comme gagnants n'ont pas la qualité pour participer, altèrent le bon déroulement du Jeu, ne respectent pas le présent Règlement ou pour tout autre motif entraînant la nécessité d'attribuer le lot à un autre participant.

---

### ARTICLE V – LOTS

---

Les lots mis en jeu sont pour chaque gagnant et par ordre de classement :

Lot 1 : LEGO : Stitch, d'une valeur de 64,99€ TTC, MATTEL : Hot Wheels - Coffret L'Attaque Du Cobra, d'une valeur de 46,99€ TTC, PLAYMOBIL : Miraculous : Défilé de mode à Paris, d'une valeur de 44,99€ TTC, RAVENSBURGER : Puzzle 3D ronds Disney Stitch, d'une valeur de 21,90€ TTC, PANINI : Magazine Hot wheels 02, d'une valeur de 6,50€ TTC, BBRV : Stitch ! 01 - Un drôle d'extraterrestre, d'une valeur de 5,90 € TTC

Lot 2 : LEGO : Les animaux sauvages du safari, d'une valeur de 64,99€ TTC, MATTEL : Monster High-Poupée Frankie Stein-Poupée Avec Animal Et Accessoires, d'une valeur de 34,99€ TTC, PLAYMOBIL : Miraculous : Marinette & Ladybug, d'une valeur de 14,99€ TTC, PANINI : Magazine Pokémon 29, d'une valeur de 5,95€ TTC, BBRV : Mes premiers romans Disney 01 - Le Roi Lion, d'une valeur de 5,90€ TTC

Lot 3 : LEGO : Les animaux sauvages du safari, d'une valeur de 64,99€ TTC, MATTEL : Monster High-Clawdeen Wolf-Poupée Avec Chien Crescent Et Accessoires, d'une valeur de 34,99€ TTC, PLAYMOBIL : Miraculous : Marinette & Ladybug, d'une valeur de 14,99€ TTC, RAVENSBURGER : Puzzle 300 pièces - Stitch, d'une valeur de 11,90€ TTC, PANINI : Magazine Pokémon 29, d'une valeur de 5,95€ TTC, BBRV : Pokémon Les Horizons 01 – Une rentrée mouvementée pour Liko ! d'une valeur de 5,90 € TTC

Lot 4 : LEGO : Le Miaousic-hall de Gabby, d'une valeur de 49,99€ TTC, MATTEL : Monster High-Cleo De Nile-Poupée Avec Animal Et Accessoires, d'une valeur de 34,99€ TTC, PLAYMOBIL : Miraculous : Marinette & Ladybug, d'une valeur de 14,99€ TTC, RAVENSBURGER : Puzzle - Dans mon Propre univers / Disney Stitch, d'une valeur de 11,90€ TTC, PANINI : Magazine Barbie 20, d'une valeur de 5,95€ TTC, BBRV : Miraculous (Nouvelles histoires) 01 - Un Papillon peut en cacher un autre, d'une valeur de 5,90 € TTC

Lot 5 : MATTEL : Hot Wheels Piste de Course City Desafio T-Rex, d'une valeur de 36,99€ TTC, LEGO : Figurine d'Iron Spider Man à construire, d'une valeur de 34,99€ TTC, PLAYMOBIL : Miraculous : Marinette & Ladybug, d'une valeur de 14,99€ TTC, RAVENSBURGER : Puzzle – Tout simplement légendaire ! / Hot Wheels, d'une valeur de 10,90€ TTC, PANINI : Magazine Hot wheels 02, d'une valeur de 6,50€ TTC, BBRV : Hot Wheels Let's Race 01 - Bienvenue dans l'équipe ! d'une valeur de 5,90 € TTC

Lot 6 : MATTEL : Barbie-Dreamtopia Ballerine Lumières Scintillantes, d'une valeur de 31,99€ TTC, LEGO : La voiture de course de Spider Man, d'une valeur de 29,99€ TTC, PLAYMOBIL : Miraculous : Adrien & Chat Noir, d'une valeur de 14,99€ TTC, RAVENSBURGER : Puzzle – Tout simplement légendaire ! / Hot Wheels, d'une valeur de 10,90€ TTC, PANINI : Magazine Barbie 20, d'une valeur de 5,95€ TTC, BBRV : Fantômette NED 01 - Les Exploits de Fantômette, d'une valeur de 6,50 € TTC

Lot 7 : MATTEL : Barbie-Coffret Maîtresse D'École, d'une valeur de 31,99€ TTC,

LEGO : L'île de Vaiana Miniature, d'une valeur de 19,99€ TTC, PLAYMOBIL : Miraculous : Adrien & Chat Noir, d'une valeur de 14,99€ TTC, RAVENSBURGER : Puzzle – Découpe Minecraft, d'une valeur de 12,90€ TTC, PANINI : Magazine Hot wheels 02, d'une valeur de 6,50€ TTC, BBRV : Minecraft 01 - La montagne, d'une valeur de 6,50 € TTC

Lot 8 : LEGO : La maison de la plage de la tortue, d'une valeur de 26,99€ TTC, PLAYMOBIL : Miraculous : Adrien & Chat Noir, d'une valeur de 14,99€ TTC, RAVENSBURGER : Puzzle – Découpe Minecraft, d'une valeur de 12,90€ TTC, PANINI : Magazine Monster High 06, d'une valeur de 5,95€ TTC, BBRV : Mes amis les chevaux 01 - Un nouveau pensionnaire, d'une valeur de 5,90€ TTC

Lot 9 : LEGO : Simba, le bébé Roi lion, d'une valeur de 19,99€ TTC, PLAYMOBIL : Miraculous : Adrien & Chat Noir, d'une valeur de 14,99€ TTC, Hachette Comics : Les Aventures du Club des Cinq, d'une valeur de 12,99€ TTC, MATTEL : Assortiment Barbie Fashionistas, d'une valeur de 12,99€ TTC, RAVENSBURGER : Puzzle – Attrapez-les tous ! / Pokémon, d'une valeur de 12,90€ TTC, BBRV : Le Club des Cinq 01 NED - Le Club des Cinq et le trésor de l'île, d'une valeur de 6,50 € TTC

Lot 10 : LEGO : Bricolage avec Bébé Boîte, d'une valeur de 14,99€ TTC, Hachette Comics : Les Aventures du Club des Cinq, d'une valeur de 12,99€ TTC, RAVENSBURGER : Puzzle - Attrapez-les tous ! / Pokémon, d'une valeur de 12,90€ TTC, MATTEL : Hot Wheels - Coffret De 5 Véhicules - Petites Voitures, d'une valeur de 11,99€ TTC, PANINI : Magazine Monster High 06, d'une valeur de 5,95€ TTC, BBRV : Mystery Lane 01 - Le voleur invisible, d'une valeur de 5,90 € TTC

La valeur commerciale totale des dotations du présent Jeu est de **mille quatre-vingt-trois euros et onze centimes TTC (1083.11€TTC)** euros TTC.

**Les valeurs commerciales ci-dessus correspondent aux prix publics toutes taxes comprises couramment pratiqués à la date de rédaction du Règlement, sont indicatives et susceptibles de variation.** Les éventuelles différences constatées entre lesdites valeurs et les valeurs réelles des lots à la date de leur réception par les gagnants ne seront pas remboursées. A l'inverse, si la valeur réelle des lots augmente, le gagnant n'a pas à sa charge la différence de prix.

Les lots sont non cessibles, nominatifs, et il n'est pas possible d'obtenir leur contre-valeur en espèce ou de demander un échange.

#### ARTICLE VI – INFORMATION

L'annonce des gagnants est effectuée par courriel à compter du 21/07/2025 à 9h à l'adresse e-mail indiquée via l'autorisation parentale.

Seuls les gagnants sont informés et il n'est adressé aucun courriel, appel téléphonique, courrier postal, message privé ou tout autre message aux participants qui n'ont pas gagné.

Les gagnants sont informés par l'Organisateur par courriel des modalités de remise de leur lot auxquelles ils devront se conformer pour en bénéficier. Si dans un délai de **quinze (15) jours** après l'envoi de cet e-mail, les gagnants ne confirment pas par retour leur acceptation (i) du lot et (ii) des modalités précitées, ils sont définitivement considérés comme renonçant à leur lot. De même, tout lot retourné par *La Poste*®, *Chronopost*®, *UPS*® ou tout prestataire de service similaire tiers comme non remis pour quelque raison que ce soit est considéré comme abandonné par le gagnant concerné. Dans ces deux cas, l'Organisateur se réserve le droit d'attribuer les lots concernés à un autre gagnant désigné conformément au Règlement.

Toute modification des coordonnées renseignées au moment de la participation ayant pour conséquence l'impossibilité de contacter le(s) gagnant(s) aux fins de confirmation desdites coordonnées entraîne la perte du lot sans qu'aucune revendication ne puisse être émise à l'encontre de l'Organisateur.

Aux fins du Règlement, les participants font élection de domicile à l'adresse postale indiquée dans leur e-mail de confirmation de l'acceptation du lot.

#### ARTICLE VII – RESPONSABILITES

L'ORGANISATEUR SE RESERVE LE DROIT D'ANNULER, MODIFIER, REPORTER, SUSPENDRE OU PROLONGER LE JEU À TOUT MOMENT ET POUR TOUTE RAISON, SANS QUE SA RESPONSABILITE NE PUISSE ETRE ENGAGEE DE CE FAIT. IL PEUT NOTAMMENT REMPLACER LES LOTS PAR DES LOTS DE NATURE ET DE VALEUR COMMERCIALE SIMILAIRES OU SUPERIEURES.

LA PARTICIPATION AU JEU IMPLIQUE LA CONNAISSANCE ET L'ACCEPTATION DES LIMITES D'INTERNET, NOTAMMENT AU REGARD DES PERFORMANCES TECHNIQUES, TEMPS DE REPONSE, RISQUES D'INTERRUPTION, ET PLUS GENERALEMENT LES RISQUES INHERENTS A TOUTE CONNEXION ET TRANSMISSION SUR INTERNET, L'ABSENCE DE PROTECTION DE CERTAINES DONNEES, LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR DES VIRUS, ETC. EN CONSEQUENCE, L'ORGANISATEUR NE PEUT EN AUCUNE CIRCONSTANCE ETRE TENU RESPONSABLE, SANS QUE CETTE LISTE SOIT LIMITATIVE : DE TOUT DYSFONCTIONNEMENT DE RESEAUX ; DE DEFAILLANCE DE MATERIEL, DE COMMUNICATIONS ; DE PERTE DE COURRIER, DE DONNEES ; DU FONCTIONNEMENT DE TOUT LOGICIEL ; DES CONSEQUENCES DE VIRUS, ANOMALIES, DEFAILLANCES TECHNIQUES ; DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT EMPECHANT OU LIMITANT LA PARTICIPATION AU JEU.

L'ORGANISATEUR NE PEUT EN AUCUN CAS ETRE TENU RESPONSABLE DE RETARD, PERTE, VOL, DETERIORATION, NON RECEPTION DES LOTS OU ENCORE DU MANQUE DE LISIBILITE DES CACHETS, DU FAIT DE *La Poste*®, *CHRONOPOST*®, *UPS*® OU DE TOUT AUTRE PRESTATAIRE DE SERVICE TIERS SIMILAIRE.

L'ORGANISATEUR DECLINE TOUTE RESPONSABILITE POUR TOUS DOMMAGES QUI POURRAIENT SURVENIR A L'OCCASION DE L'USAGE/DE LA JOUISSANCE DES LOTS ET EXCLUT TOUTE RESPONSABILITE RELATIVE A UNE EVENTUELLE INSATISFACTION DES GAGNANTS CONCERNANT LEURS LOTS.

#### ARTICLE VIII – DONNEES PERSONNELLES

Les caractéristiques des traitements de données personnelles des participants (ci-après les « Données ») réalisés par l'Organisateur dans le cadre de leur participation au Jeu sont les suivantes :

Finalités de traitement	Données traitées	Bases légales de traitement	Durées maximales de conservation des Données
Participer au Jeu	Nom, prénom, date de naissance du participant mineur Nom, prénom, adresse e-mail, du représentant légal	Consentement	Un (1) an après la clôture du Jeu

<b>Annoncer le(s) gagnant(s) du Jeu</b>	Nom, prénom, du gagnant mineur  Nom, prénom, adresse e-mail du représentant légal		
<b>Envoyer au(x) gagnant(s) du Jeu le(s) lots(s)</b>	Nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone portable du représentant légal		

L'Organisateur, destinataire et responsable de traitement, a désigné un Délégué à la Protection des Données personnelles (*Data Protection Officer* ou DPO).

Les Données sont hébergées au sein de l'Union Européenne et/ou dans des pays tiers assurant un niveau de protection adéquat en vertu d'une décision d'adéquation adoptée par la Commission Européenne et/ou conformément aux clauses contractuelles types approuvées par la Commission Européenne.

Certaines Données seront transmises, le cas échéant, à des tiers prestataires techniques sous-traitants de l'Organisateur ou à des partenaires de l'Organisateur pour les seules finalités de traitement listées dans le tableau ci-dessus.

Concernant leurs données personnelles, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité, de limitation et d'opposition qu'ils peuvent exercer selon les modalités précisées au sein de la charte des données personnelles du Site visé à l'Article II du présent Règlement.

Les participants peuvent définir des directives quant au sort de leurs Données après leur mort, saisir une autorité de contrôle ou retirer leur consentement au traitement de leurs Données mais acceptent, le cas échéant, que l'Organisateur ne tienne pas compte de leur participation.

Pour en savoir plus sur le traitement de leurs Données et l'exercice de leurs droits, les participants peuvent consulter la charte des données personnelles de l'Organisateur disponible sur le Site visé à l'Article II du présent Règlement.

---

#### ARTICLE IX – PROPRIETE INTELLECTUELLE

La reproduction et la représentation totale ou partielle des éléments du Jeu ainsi que de toute ou partie de la Page et/ou du Site de l'Organisateur visé(s) à l'Article II du présent Règlement sont interdites.

Les représentants légaux des participants mineurs déclarent connaître les possibilités/limites d'Internet et acceptent expressément à ce titre que l'Organisateur puisse référencer, indexer, introduire des liens hypertextes ou toute autre forme de consultation interactive concernant la Participation pouvant avoir un but commercial.

---

#### ARTICLE X – DROIT APPLICABLE - JURIDICTION COMPETENTE

Le présent Règlement est soumis aux dispositions du droit français.

Toute réclamation doit être adressée au plus tard **trente (30) jours** après la date de clôture du Jeu, à l'adresse postale suivante, seule la date du cachet de la poste faisant foi, à l'adresse postale suivante :

**HACHETTE LIVRE - Hachette Jeunesse Licences**  
**Bibliothèque Rose et Verte**  
**58 rue Jean Bleuzen**  
**CS 70007**  
**92178 - Vanves CEDEX France**

En cas de litige se rapportant au Jeu, les participants/gagnants et l'Organisateur s'engagent à rechercher préalablement et de bonne foi une solution amiable.

A défaut d'accord amiable, tout litige relatif au Jeu sera soumis au tribunal compétent selon les règles légales.